

Crowdfunding : 20 plates-formes enregistrées officiellement

09/12/14 à 18:27 - Les Echos 0 Commentaire(s)

Investir ou prêter de l'argent sans passer par les intermédiaires financiers traditionnels, c'est ce que propose le crowdfunding. Il faut quand même prendre ses précautions avant de miser son argent et en particulier vérifier l'immatriculation à l'Orias. Quelles sont les plates-formes agréées ?

Récolter des fonds pour financer un projet qui peut être artistique, caritatif, mais aussi entrepreneurial : c'est ce que permet le financement participatif ou . Dans ce cas, l'investisseur attend un retour sur investissement. Le recueil de fonds s'effectue via Internet et le financement prend la forme de dons, de prêts rémunérés ou non (peer to peer lending) ou encore de souscription de titres (crowdinvesting). Toutes les plates-formes doivent disposer d'une habilitation publique. Pour les plates-formes de titres, il peut s'agir d'un agrément de Prestataire de services d'investissement (PSI) délivré par l'AMF ou d'une immatriculation à l'Orias de Conseillers en investissements participatifs (CIP). Pour les plates-formes de prêt (avec ou sans intérêt), il s'agit d'une immatriculation à l'Orias d'Intermédiaire en financement participatif (IFP). Les plates-formes de dons ne sont pas soumises à une obligation d'immatriculation. Alors que les deuxièmes assises du financement participatif doivent se tenir le 11 décembre prochain sous le patronage d'**Emmanuel Macron**, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, quelles sont les plates-formes sinon opérationnelles, du moins immatriculées ?

Autorisation d'exercice

L'Orias précise qu'à ce jour, cinq plates-formes disposent du statut de conseiller en investissements participatifs (CIP), permettant aux particuliers d'investir dans les titres (actions, obligations...) : Anaxago - www.anaxago.com, Lumo - www.lumo-france.com, Sowefund - www.sowefund.com, Wised - www.wised.com, Raizers SAS - www.raizers.com.

Elles remplissent les conditions fixées par la nouvelle réglementation. L'autorisation d'exercice a, notamment, été accordée après un examen par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de questions relatives à la compétence des dirigeants ainsi qu'au fonctionnement du site web de ces entreprises. « *Les plates-formes d'investissements dans les entreprises via des titres peuvent également opter pour un statut de Prestataires de services d'investissements agréés par l'ACPR* », précise l'Orias.

Quinze plates-formes disposent du statut d'intermédiaire en financement participatif (IFP)

pour des prêts aux particuliers ou aux entreprises : Compagnie du Financement Participatif - CFP - www.pretgo.fr, Credit.fr - www.credit.fr, Lendopolis - www.lendopolis.com, Givemedolz S.A.S - www.givemedolz.com, Primus Finance - www.pretpme.fr, Fidelfin - www.tributile.fr, IFP Finance - www.bitbankin.com, Invex - www.finsquare.fr, Lendosphere - www.lendosphere.com, Société de Crowdfunding pour PME - www.prexem.com, Blue Project - www.bluebees.fr, Credofunding - www.credofunding.fr, Lendix - www.lendix.com, Les Entreprêteurs - www.lesentrepreteurs.com, TG Finance - www.bolden.fr

Attention, toutes ces plates-formes n'ont pas encore débuté leurs activités. Par ailleurs, une immatriculation n'est pas un label qualité.



ABONNEZ VOUS

Découvrez **dès maintenant** nos offres d'abonnement.

Investir © 2014